



**Assurons  
un monde  
plus ouvert**

**CNP Assurances**

## Extrait Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de CNP Assurances du 8 décembre 2025

Le lundi 8 décembre à 9 heures 15, CNP Assurances, société anonyme au capital de 686 618 477 € divisé en 686 618 477 actions de 1 € de nominal, entreprise régie par le code des assurances et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 341 737 062 RCS Nanterre (la « **Société** »), s'est réunie en assemblée générale ordinaire (l'« **Assemblée** ») sur convocation du conseil d'administration.

(...)

La Présidente rappelle alors que les actionnaires sont appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Nomination de Monsieur Enrique Castillo Sánchez Mejorada en qualité d'administrateur.
- 2) Pouvoirs pour formalité

La Présidente de séance déclare la discussion ouverte.

Elle constate en conséquence que le bureau se prononce sur l'admission de cette résolution et précise que l'ordre du jour est dorénavant le suivant

- 1) *Nomination de Monsieur Enrique Castillo Sánchez Mejorada en qualité d'administrateur.*
- 2) *Pouvoirs pour formalité*

Personne ne demandant la parole, la Présidente de séance propose de mettre successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée.

**1 ère résolution** (Nomination de Monsieur Enrique Castillo Sánchez Mejorada en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution, décide de nommer Monsieur Enrique Castillo Sánchez en qualité d'administrateur pour la durée statutaire de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028. »

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.***

***Le vote « pour » exprimé par la Présidente de l'assemblée au nom de CNP Assurances Holding conduit à l'adoption de cette résolution par l'assemblée générale.***

**2<sup>ème</sup> résolution (Pouvoirs pour formalités)**

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires,

**donne** tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes résolutions, à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par les lois et règlements.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.**

**Le vote « pour » exprimé par la Présidente de l'assemblée au nom de *CNP Assurances Holding* conduit à l'adoption de cette résolution par l'assemblée générale.**

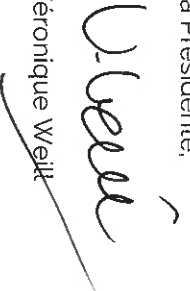
L'ordre du jour étant épuisé à 9h20 et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui est indiqué dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Certifié conforme à l'original,

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 16 décembre 2025

La Présidente,

  
Veronique Weill